

TEVA — Le premier emploi (1/5)

La collection Formabref TEVA s'intéresse à l'insertion professionnelle des élèves à partir de leur sortie du système scolaire.

La présente publication porte sur le premier emploi occupé par les jeunes sortis en 2012/2013 de l'enseignement secondaire général.

L'originalité de l'étude TEVA tient au caractère objectif des données utilisées. Elles proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

La répétition de cette étude sur plusieurs générations doit permettre de suivre les progrès des jeunes en matière d'insertion professionnelle et de qualité des emplois occupés, au fil des réformes et de la conjoncture.

L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves, à partir de leur sortie de l'école.

En référence à l'année scolaire 2012/2013, 1 463 des 3 709 élèves inscrits en dernière année de l'enseignement secondaire général (ESG) interrompent leurs études pour la première fois. Ce sont les primo-sortants. 83 % d'entre eux sortent diplômés et 17 % ne sont pas reçus à l'examen. Les primo-sortants sont suivis au cours de leurs trois premières années de vie active, jusqu'en 2016.

Le présent document propose une analyse du premier emploi occupé par cette génération TEVA 2013-2016 de primo-sortants de l'ESG au travers d'une description des situations vécues avant et après le premier emploi, du temps d'accès au premier emploi, de sa nature et de sa durée dans la limite des trois années qui suivent la sortie de l'école.

L'accès au premier emploi est rapide : seul un diplômé sur quatre n'a toujours pas signé de contrat de travail quatre mois après la sortie de l'école.

Les emplois sous contrat à durée indéterminée (CDI) comptent pour un premier emploi sur deux occupé par les diplômés. Quatre premiers emplois sur cinq sont à temps plein. Le salaire moyen à la première embauche fluctue entre 12 et 16 euros de l'heure selon le certificat ou le diplôme obtenu.

Les diplômés changent de situation, en moyenne, 15 mois après avoir signé leur premier contrat de travail. Un diplômé sur cinq change d'employeur.

Avant le premier emploi

52% des diplômés de l'enseignement secondaire général **accèdent à un premier emploi directement après la sortie de l'école, contre 38% des non-diplômés.**

CITP/CCM/CCP

62% des diplômés accèdent à un premier emploi **directement après la sortie de l'école.**

CATP/DAP

59% des diplômés accèdent à un premier emploi **directement après la sortie de l'école.**

DT

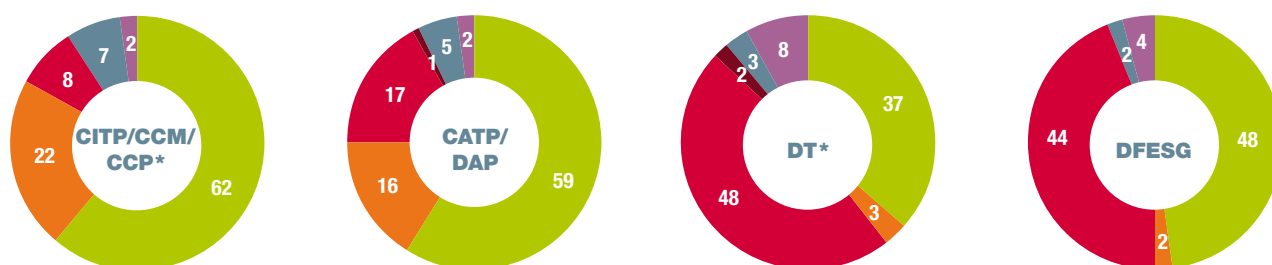
37% des diplômés accèdent à un premier emploi **directement après la sortie de l'école.**

DFESG

48% des diplômés accèdent à un premier emploi **directement après la sortie de l'école.**

Répartition des diplômés selon la situation vécue avant le premier emploi

(en %)



■ École ■ Chômage ■ Inactivité ■ Reprise d'études ■ Autre ■ Aucune transition recensée vers l'emploi sur le territoire

* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

De quoi parle-t-on?

Le parcours de chaque élève à l'étude se caractérise par la succession de périodes d'emploi sous CDI, d'emploi sous CDD, d'emploi aidé, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études et de situation « autre » au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

Sont en situation d'emploi, les jeunes en :

- contrat à durée indéterminée (CDI), y compris les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- contrat à durée déterminée (CDD), y compris¹ ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier,
- emploi aidé, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées².

¹ y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.

² Activités d'insertion professionnelle (AIP) - anciennement, Affectation temporaire indemnifiée (ATI) / Contrat d'appui-emploi (CAE) / Contrat d'initiation à l'emploi (CIE) / Mesures spéciales (MS) / Occupation temporaire indemnifiée (OTI) - anciennement, Mise au travail (MT) / Stage de réinsertion professionnelle (SR).

Sont en situation de chômage (indemnisé), les jeunes bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (formations proposées par l'ADEM et Service volontaire).

Sont en situation d'inactivité, les jeunes qui ne sont ni en emploi ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

Sont en situation de reprise d'études, les jeunes identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales lorsque le jeune poursuit ses études, par la perception d'une aide financière pour études supérieures versée par le CEDIES ou par un apprentissage pour adultes³.

Sont dans une situation « autre », les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

³ L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Il offre aux personnes enregistrées à l'Adem, une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquiescer une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit, selon le métier ou la profession, à un CCP, un DAP ou un DT.

Temps d'accès au premier emploi

76% des diplômés de l'enseignement secondaire général **accèdent à un premier emploi en 4 mois et moins** après la sortie de l'école, **contre 60% des non-diplômés**.

CITP/CCM/CCP

72% des diplômés accèdent à un premier emploi **en 4 mois et moins** après la sortie de l'école.

12% des diplômés n'ont toujours pas trouvé un premier emploi **un an après** la sortie de l'école.

2% des diplômés n'occupent aucun emploi sur le territoire **au cours des trois ans** qui suivent la sortie de l'école.

CATP/DAP

79% des diplômés accèdent à un premier emploi **en 4 mois et moins** après la sortie de l'école.

8% des diplômés n'ont toujours pas trouvé un premier emploi **un an après** la sortie de l'école.

2% des diplômés n'occupent aucun emploi sur le territoire **au cours des trois ans** qui suivent la sortie de l'école.

DT

65% des diplômés accèdent à un premier emploi **en 4 mois et moins** après la sortie de l'école.

16% des diplômés n'ont toujours pas trouvé un premier emploi **un an après** la sortie de l'école.

8% des diplômés n'occupent aucun emploi sur le territoire **au cours des trois ans** qui suivent la sortie de l'école.

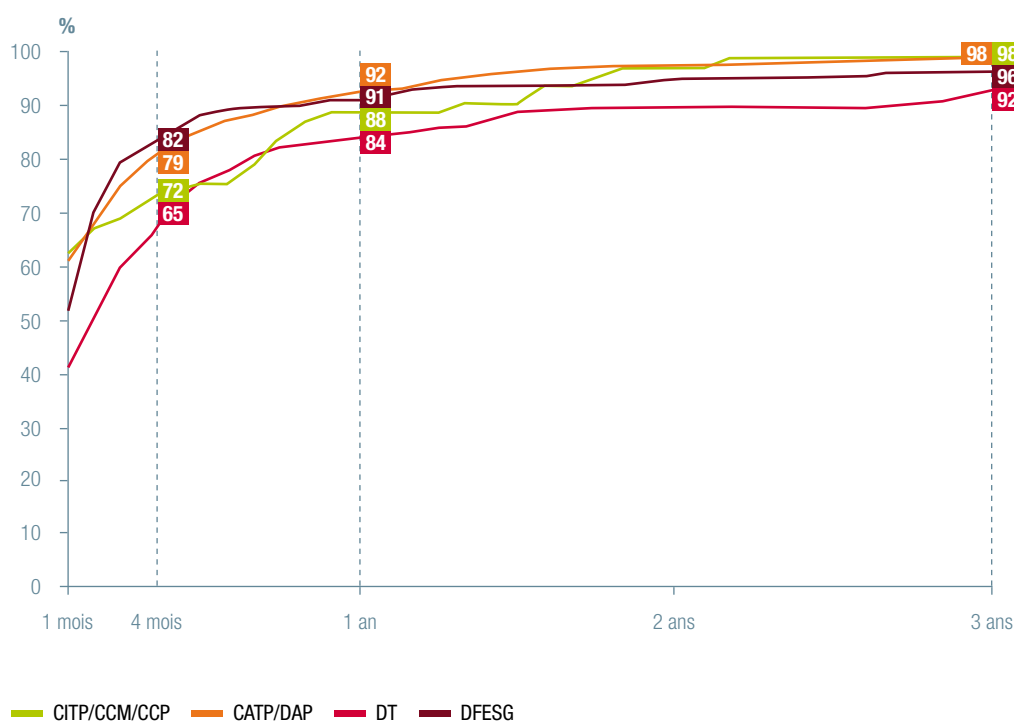
DFESG

82% des diplômés accèdent à un premier emploi **en 4 mois et moins** après la sortie de l'école.

9% des diplômés n'ont toujours pas trouvé un premier emploi **un an après** la sortie de l'école.

4% des diplômés n'occupent aucun emploi sur le territoire **au cours des trois ans** qui suivent la sortie de l'école.

Distribution des diplômés selon le temps d'accès au premier emploi (en % cumulé par mois)



Source : Observatoire de la formation

Nature du premier emploi

Les emplois sous CDI comptent pour **49%** des premiers emplois occupés par les diplômés de l'enseignement secondaire général, **contre 47%** des premiers emplois occupés par les non-diplômés.

CITP/CCM/CCP

Les emplois sous CDI comptent **pour 51%** des premiers emplois occupés par les diplômés.

CATP/DAP

Les emplois sous CDI comptent **pour 53%** des premiers emplois occupés par les diplômés.

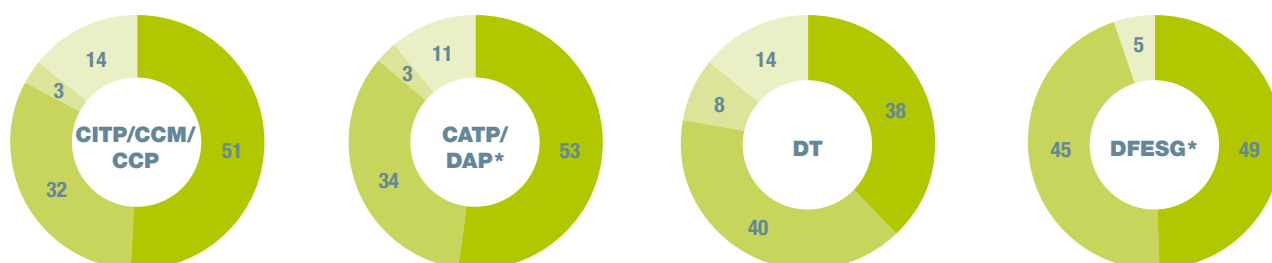
DT

Les emplois sous CDI comptent **pour 38%** des premiers emplois occupés par les diplômés.

DFESG

Les emplois sous CDI comptent **pour 49%** des premiers emplois occupés par les diplômés.

Répartition des premiers emplois occupés par les diplômés selon le type d'emploi (en %)



■ Contrat à durée indéterminée (CDI) ■ Contrat à durée déterminée (CDD) ■ Intérim ■ Emploi aidé

* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.
Source : Observatoire de la formation

Les emplois* à temps plein** comptent pour **78%** des premiers emplois sous CDI et sous CDD occupés par les diplômés de l'enseignement secondaire général, **contre 70%** des premiers emplois occupés par les non-diplômés.

CITP/CCM/CCP

Les emplois à temps plein comptent **pour 87%** des premiers emplois sous CDI et sous CDD occupés par les diplômés.

CATP/DAP

Les emplois à temps plein comptent **pour 85%** des premiers emplois sous CDI et sous CDD occupés par les diplômés.

DT

Les emplois à temps plein comptent **pour 72%** des premiers emplois sous CDI et sous CDD occupés par les diplômés.

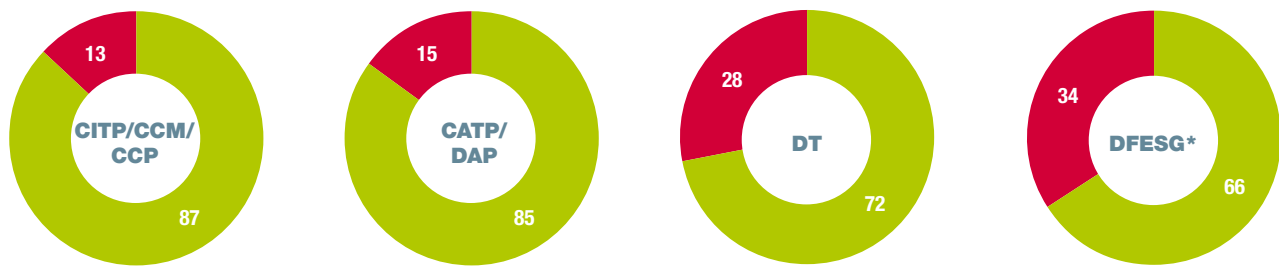
DFESG

Les emplois à temps plein comptent **pour 66%** des premiers emplois sous CDI et sous CDD occupés par les diplômés.

* Hors indépendants et aidants.

** À temps plein ou à 90% du temps de travail légal et plus.

Répartition des premiers emplois * sous CDD et sous CDI occupés par les diplômés selon le temps de travail (en %)



■ Temps plein** ■ Temps partiel***

* Hors indépendants et aidants.

** À temps plein ou à 90 % du temps de travail légal et plus.

*** À moins de 90 % du temps de travail légal.

Source : Observatoire de la formation

Les diplômés de l'enseignement secondaire général gagnent, en moyenne, **13,8 euros de l'heure*** en début de contrat à la première embauche** qui suit leur sortie de l'école, **contre 12,7 euros de l'heure pour les non-diplômés.**

Salaire horaire * moyen à la première embauche ** des diplômés (en euros)

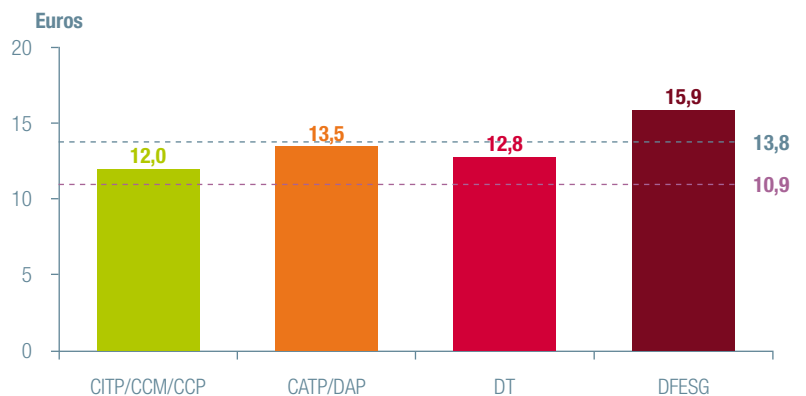
Les diplômés gagnent, en moyenne,

CITP/CCM/CCP **12,0 EUROS DE L'HEURE**

CATP/DAP **13,5 EUROS DE L'HEURE**

DT **12,8 EUROS DE L'HEURE**

DFESG **15,9 EUROS DE L'HEURE**



en début de contrat à la **première embauche** qui suit leur sortie de l'école.

--- Salaire horaire moyen à la première embauche des diplômés de l'ESG (en euros)

- - - Salaire social minimum horaire moyen pour travailleurs non-qualifiés

* Salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

** Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

Source : Observatoire de la formation

Durée du premier emploi

Les premiers emplois des diplômés de l'enseignement secondaire général **durent**, en moyenne, **15,3 mois**, contre **13,3 mois** pour les non-diplômés.

Durée moyenne des premiers emplois selon le diplôme obtenu (en mois)

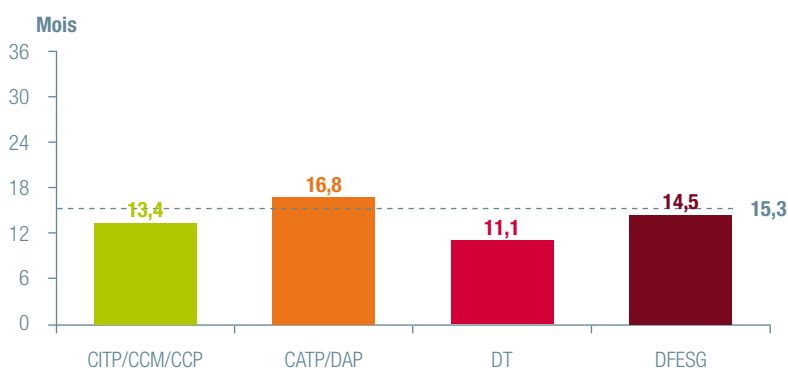
Les premiers emplois des
diplômés **durent**, en moyenne,

**CITP/CCM/
CCP** **13,4 MOIS**

CATP/DAP **16,8 MOIS**

DT **11,1 MOIS**

DFESG **14,5 MOIS**



--- Durée moyenne des premiers emplois des diplômés de l'ESG (en mois)

Source : Observatoire de la formation

Après le premier emploi

Après un premier contrat de travail, **19% des diplômés et des non-diplômés** de l'enseignement secondaire général signent un contrat de travail avec un autre employeur.

CITP/CCM/CCP

31% des diplômés ne changent ni de contrat de travail ni d'employeur

à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à trois ans après leur sortie de l'école.

Après un premier contrat de travail,

14% des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.

10% des diplômés changent de contrat de travail et changent d'employeur.

CATP/DAP

29% des diplômés ne changent ni de contrat de travail ni d'employeur

à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à trois ans après leur sortie de l'école.

Après un premier contrat de travail,

21% des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.

19% des diplômés changent de contrat de travail et changent d'employeur.

DT

17% des diplômés ne changent ni de contrat de travail ni d'employeur

à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à trois ans après leur sortie de l'école.

Après un premier contrat de travail,

20% des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.

19% des diplômés changent de contrat de travail et changent d'employeur.

DFESG

25% des diplômés ne changent ni de contrat de travail ni d'employeur

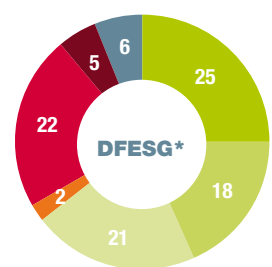
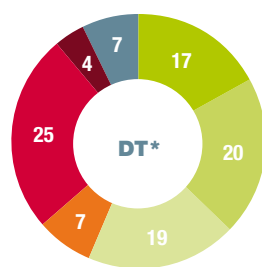
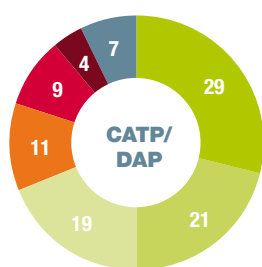
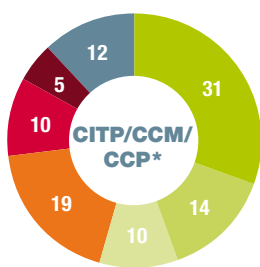
à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à trois ans après leur sortie de l'école.

Après un premier contrat de travail,

18% des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.

21% des diplômés changent de contrat de travail et changent d'employeur.

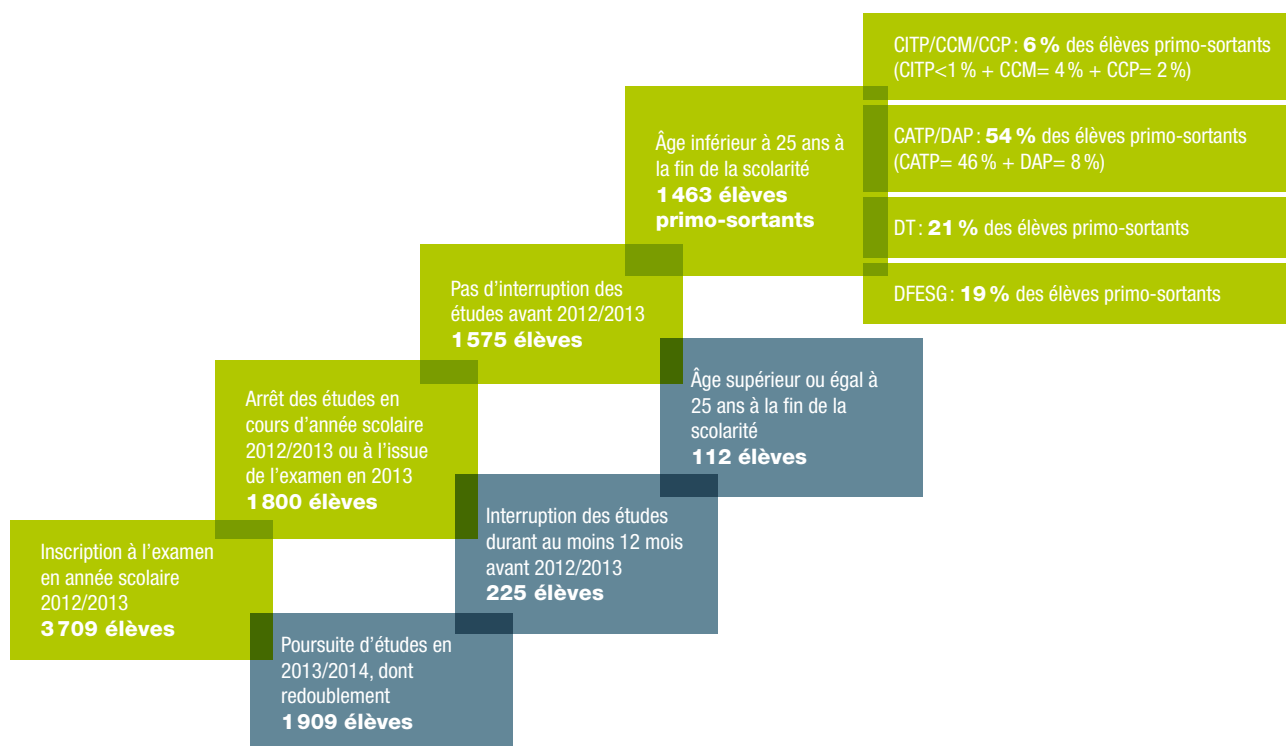
Répartition des diplômés selon la situation vécue après le premier emploi (en %)



■ Pas de changement de contrat de travail ■ Changement de contrat de travail, pas d'employeur
 ■ Changement d'employeur ■ Chômage ■ Inactivité ■ Reprise d'études ■ Autre

* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.
 Source : Observatoire de la formation

Génération TEVA 2013-2016



Source : Observatoire de la formation

L'étude TEVA 2013-2016 vise à explorer les trois premières années de la carrière professionnelle des élèves à partir de leur sortie de l'école, en 2012/2013.

L'ensemble des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire général sont étudiés :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CCP**, Certificat de Capacité Professionnelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle,
- le **DAP**, Diplôme d'Aptitude Professionnelle,
- le **DT**, Diplôme de Technicien,
- le **DFESG**, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Générales.

Suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le CCP et le CATP par le DAP.

Suite à la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire, les mots « enseignement secondaire » sans l'ajout « technique » sont remplacés par les mots « enseignement secondaire classique ». Les mots « enseignement secondaire technique » sont remplacés par les mots « enseignement secondaire général ».

Le CITP, le CCM et le CCP sont regroupés dans le cadre de cette étude, le CATP et le DAP également.

Au total, **1 463 des 3 709 élèves** enregistrés pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire général font l'objet de l'étude. Ce **sont les primo-sortants** : ils sortent pour la première fois de l'école en cours d'année scolaire 2012/2013 ou à l'issue de l'examen en 2013.

83% des primo-sortants sont diplômés*.

* Détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire général.